

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 2185

présenté par

M. Bex, M. Caron, M. Bompard, M. Davi, Mme Amiot, M. Sala et Mme Obono

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« pris après avis du Centre d'animation et de ressources de l'information sur la formation » .

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prendre le décret qui définira la liste des indicateurs de l'index séniors après consultation du Centre d'animation de ressources d'information sur la formation.